








Informations de base	
2007/0257(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	Procédure terminée
Navires à passagers: règles et normes de sécurité. Refonte Abrogation Directive 98/18/EC 1996/0041(SYN) Modification 2016/0170(COD) Subject 3.20.03 Transport maritime de personnes et fret 3.20.03.01 Sécurité maritime	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	 Affaires juridiques		SZÁJER József (PPE-DE)	19/12/2007
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	 Transports et tourisme		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	21/01/2008
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions	Date
	Agriculture et pêche		2937	2009-04-23
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Service juridique		BARROSO José Manuel	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
29/11/2007	Publication de la proposition législative	COM(2007)0737 	Résumé
19/02/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
26/06/2008	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
08/07/2008	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A6-0300/2008	
21/10/2008	Décision du Parlement, 1ère lecture	T6-0498/2008	Résumé
21/10/2008	Résultat du vote au parlement		

23/04/2009	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
06/05/2009	Signature de l'acte final		
06/05/2009	Fin de la procédure au Parlement		
25/06/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2007/0257(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Refonte
Instrument législatif	Directive
	Abrogation Directive 98/18/EC 1996/0041(SYN) Modification 2016/0170(COD)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 080-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/6/57063

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE407.768	06/06/2008	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0300/2008	08/07/2008	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0498/2008	21/10/2008	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Projet d'acte final	03710/2008/LEX	06/05/2009		
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Pour information	COM(2007)0740 	23/11/2007		
Document de base législatif	COM(2007)0737 	29/11/2007	Résumé	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2008)6664	12/11/2008		
Document de suivi	COM(2024)0207 	17/05/2024		
Autres Institutions et organes				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
	Comité économique et social: avis,			

EESC	rapport	CES0073/2008	16/01/2008
------	---------	--------------	------------

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Directive 2009/0045 JO L 163 25.06.2009, p. 0001	Résumé

Actes délégués	
Référence	Sujet
2019/2926(DEA)	Examen d'un acte délégué
2022/2501(DEA)	Examen d'un acte délégué

Navires à passagers: règles et normes de sécurité. Refonte

2007/0257(COD) - 21/10/2008 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 662 voix pour, 12 voix contre et 11 abstentions, une résolution législative approuvant, en 1^{ère} lecture de la procédure de codécision, la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil établissant des règles et normes de sécurité pour les navires à passagers (refonte).

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. József **SZÁJER** (PPE-DE, HU), au nom de la commission des affaires juridiques.

La proposition de la Commission a été approuvée telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement, du Conseil et de la Commission.

Navires à passagers: règles et normes de sécurité. Refonte

2007/0257(COD) - 06/05/2009 - Acte final

OBJECTIF : refonte de la directive établissant des règles et normes de sécurité pour les navires à passagers (adaptation à la nouvelle procédure de réglementation avec contrôle).

ACTE LÉGISLATIF : Directive 2009/45/CE du Parlement européen et du Conseil établissant des règles et normes de sécurité pour les navires à passagers (Refonte).

CONTENU : la codification de la directive 98/18/CE du Conseil du 17 mars 1998 établissant des règles et normes de sécurité pour les navires à passagers a été entamée par la Commission. La nouvelle directive devait se substituer aux divers actes qui y sont incorporés.

Entre-temps, la décision 1999/468/CE du Conseil fixant les modalités de l'exercice des compétences d'exécution conférées à la Commission (comitologie) a été modifiée par la décision 2006/512/CE, qui a introduit la procédure de réglementation avec contrôle pour les mesures de portée générale ayant pour objet de modifier des éléments non essentiels d'un acte de base adopté selon la procédure de codécision.

Conformément à la déclaration conjointe du Parlement européen, du Conseil et de la Commission relative à la décision 2006/512/CE, pour que cette nouvelle procédure soit applicable aux actes déjà en vigueur adoptés selon la procédure visée à l'article 251 du traité, ceux-ci doivent être adaptés conformément aux procédures applicables.

En conséquence, la codification de la directive 98/18/CE a été convertie en une refonte afin d'introduire les modifications nécessaires pour l'adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle.

Aux termes de la nouvelle directive, la Commission sera habilitée à adapter certaines dispositions de la présente directive, y compris ses annexes, pour tenir compte des évolutions intervenues au niveau international et, spécifiquement, des modifications apportées aux conventions internationales. Ces mesures doivent être arrêtées selon la procédure de réglementation avec contrôle.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 15/07/2009.

Navires à passagers: règles et normes de sécurité. Refonte

2007/0257(COD) - 29/11/2007 - Document de base législatif

OBJECTIF : refonte de la directive établissant des règles et normes de sécurité pour les navires à passagers (adaptation à la nouvelle procédure de réglementation avec contrôle).

ACTE PROPOSÉ : Directive du Parlement européen et du Conseil

CONTENU : la codification de la directive 98/18/CE du Conseil du 17 mars 1998 établissant des règles et normes de sécurité pour les navires à passagers a été entamée par la Commission. La nouvelle directive devait se substituer aux divers actes qui y sont incorporés.

Entre-temps, la décision 1999/468/CE du Conseil fixant les modalités de l'exercice des compétences d'exécution conférées à la Commission (comitologie) a été modifiée par la décision 2006/512/CE, qui a introduit la procédure de réglementation avec contrôle pour les mesures de portée générale ayant pour objet de modifier des éléments non essentiels d'un acte de base adopté selon la procédure de codécision.

Conformément à la déclaration conjointe du Parlement européen, du Conseil et de la Commission relative à la décision 2006/512/CE, pour que cette nouvelle procédure soit applicable aux actes déjà en vigueur adoptés selon la procédure visée à l'article 251 du traité, ceux-ci doivent être adaptés conformément aux procédures applicables.

Il est donc proposé de convertir la codification de la directive 98/18/CE en une refonte afin d'introduire les modifications nécessaires pour l'adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle.